



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 20 août 2018 à 20h00

Présidente : Mme Helen Houttuin, présidente

Secrétaire : M. Cédric Divernois, secrétaire

Sont présents : 16 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : MM. Bernard Krebs et Willy Schärer

Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC= zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		

La présidente ouvre la séance à 20h00, avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. Cédric Divernois : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 15 conseillers généraux + la présidente sur 18.

La majorité absolue est de 8.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Ordre du jour

La présidente lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
3. Ordre du jour
4. Arrêtés relatifs à deux demandes de crédit d'investissement de :
 - 4.1 CHF 1'100'000.00 pour l'assainissement de la route de la Ronde-Fin (Raffinerie), rapport à l'appui
 - 4.2 CHF 375'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin, rapport à l'appui,
5. Lettres et pétitions
6. Motions et propositions
7. Communications du Conseil communal
8. Interpellations et questions
9. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Arrêtés relatifs à deux demandes de crédit d'investissement de :

4.1 CHF 1'100'000.00 pour l'assainissement de la route de la Ronde-Fin (Raffinerie), rapport à l'appui

La présidente informe que les membres du CG ont reçu un courrier de MM. Arnaud Lecoultré et Bernard Krebs demande à l'assemblée si celui-ci doit être lu ? Je laisse la lecture de cette lettre au vice-président car pour moi le sujet est trop proche.

M. H. Kohler, vice-président procède à la lecture du courrier :

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Lors du Conseil général du 20.08.2018, vous serez appelés à vous prononcer sur une demande de CHF 1'100'000 pour l'assainissement de la route de la Ronde-Fin (Raffinerie) figurant au point 4 de l'ordre du jour. Cette demande contient de nombreux éléments inconnus.

Situation : Lors de la séance du 07.08.2018 avec la Commission financière et la commission des Si/Tp pour la demande du crédit susmentionnée, nous avons été informés d'une lettre émanant du Canton, signifiant à la Commune de Cornaux qu'elle peut être tenue responsable de tout accident survenant sur ce tronçon en raison de son manque d'entretien.

Après contrôle, il ne s'agit pas d'une lettre mais d'un courriel de l'inspecteur de la signalisation routière visant à rendre attentifs la Commune Cornaux que la seule mise en place d'une signalisation verticale de danger ne nous dégage pas de toute responsabilité.

Après réflexion et discussion, il en ressort que ce courriel ne fait pas office d'injonction. De plus, ce projet de CHF 1'100'000 doit aussi être considéré sous l'angle suivant :

- La raffinerie a son siège social à Zug.
- Cornaux n'a plus aucune retombée financière de la raffinerie.
- Cornaux supporte d'importantes nuisances liées à la raffinerie.

- Cornaux n'a pas à payer une route fréquentée par tous les camions de Suisse et n'a jamais pris l'engagement d'assurer le passage de tous les camions de suisse et des 40 tonnes.
- Il est anormal qu'une commune de quelques 1 594 habitants (recensement 31 décembre 2016) doive payer une infrastructure d'importance fédérale (ou au mieux cantonale)
- La Commune paie avec des deniers publics un avantage à une entité privée. A noter que cet élément fâche de plus en plus de citoyens à Cornaux. De plus, ce n'est pas la première fois que la Communauté est perdante, il y a des précédents, par exemple :
 - la nouvelle antenne Natel (projet privé avec aucune retombée pour la commune si ce n'est un sérieux dégât sur la beauté de notre village. Un camouflage de cette antenne ou un emplacement plus judicieux serait idéal),
 - le projet Nagret qui aurait coûté cher en infrastructure à la Communauté villageoise (heureusement nous avons pu tous ensemble faire échouer ce projet).

Questions

Les questions :

La Raffinerie est actuellement la seule en activité en Suisse. Elle serait considérée comme stratégique au niveau fédéral. En conséquence :

- *Est-ce donc au village de Cornaux, de payer, la plus grande partie de cet accès s'il s'agit d'une infrastructure fédérale (ou cantonale) ?*
- *Pourquoi le village de Cornaux est responsable de cette route ?*
- *Qui paie quoi et combien pour cette route :*
 - *Confédération ?*
 - *Canton de Neuchâtel ?*
 - *Canton de Zoug ?*
 - *Commune de Cressier ?*
 - *Raffinerie ?*

Les actions :

Nous demandons que le projet de CHF 1'100'000 figurant au point 4.1 de l'ordre du jour soit traité en fin d'année (novembre) pour permettre à notre Conseil Communal de se renseigner sur les questions susmentionnées et nous transmettre un petit dossier avec les échanges de courriers (Confédération, Cantons de Neuchâtel et Canton de Zoug, Commune de Cressier et la Raffinerie).

En cas de refus ou de non-réponse, nous appelons à rejeter ce projet de CHF 1'100'000.

La conclusion :

Nous ne mettons pas en doute le travail du Conseil Communal sur la nécessité de faire des travaux d'entretien.

Par contre, dans cette situation, le principe de pollueur-payeur doit s'appliquer. En conséquence, il est nécessaire de redéfinir qui est le propriétaire de ce tronçon. Et c'est au Conseil communal de venir avec des propositions pour le mois de novembre.

D'avance nous vous remercions de votre attention.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, nos plus cordiales salutations.

Arnaud Lecoultre et Bernard Krebs

La présidente ouvre la discussion :

M. H. Kohler (PS) : Après des échanges nourris, le groupe socialiste de Cornaux est arrivé à la conclusion suivante : La route de la Ronde-Fin est un tronçon qui, en fin de compte, sert essentiellement à l'approvisionnement en carburant de plusieurs cantons. Il n'est donc pas normal que la commune de Cornaux doive supporter une grande partie des charges de la réfection de cette route. Mise à part le Canton qui subventionne ces travaux à hauteur de 40 %, on pourrait s'attendre à ce que la Confédération soutienne substantiellement aussi la Commune de Cornaux par une reconnaissance de ce tronçon comme stratégique pour l'approvisionnement en carburant. Le groupe socialiste demande que la commune s'engage à entamer des négociations avec les autorités compétentes afin d'atteindre ces objectifs, respectivement que ce tronçon soit reconnu comme stratégique et d'importance nationale. Par cette demande, notre groupe est conscient du retard que peut prendre ce dossier et par là-même le risque d'accident accru engendré par une route en mauvais état. Pour pallier à cette circulation, nous vous proposons d'apposer une circulation alternée par des feux sur la voie qui est en bon état. Le groupe socialiste refusera l'entrée en matière, afin de donner le temps nécessaire au CC pour compléter le dossier dans le sens de notre demande. Merci de votre attention et nous demandons une suspension de séance.

La présidente : accorde une suspension de séance de 10 minutes.

M. M. Clottu (CC) : Si vous me permettez d'intervenir juste avant la suspension. Je me permets de vous apporter quelques informations. Vous avez fait allusion au problème de la raffinerie, je crois qu'il est bon de se souvenir que, dans les années 80-90, la raffinerie a versé plusieurs centaines de milliers de francs d'impôts à la commune. Souvenez-vous, nous avons pu réaliser, grâce à ces impôts et à ceux de Juracime SA, la construction de notre salle omnisports. Donc, de côté-là, la commune a eu aussi des rentrées d'argent et nous n'avons pas eu à faire la route. Concernant votre requête vis-à-vis du Conseil d'Etat, le Conseil communal a déjà adressé un courrier à ce dernier pour demander une subvention supérieure au taux attribué normalement compte tenu de l'utilisation de cette route par les entreprises. Dans le cadre de la future loi sur les routes cantonales LRVP, nous avons actuellement le projet en consultation au Conseil communal et nous allons y répondre prochainement. Effectivement, nous allons proposer au CE de considérer cette route comme « route d'approvisionnement » au niveau de la Suisse et espérer qu'elle sera prise en compte par rapport au nouveau règlement d'application de cette loi.

M. J-M. Cantin (CC) : En complément à mon collègue, je souhaiterais apporter une précision nécessaire. Je prends comme année de référence 2016 pour l'impôt entreprise. Nous avons sur Cornaux 90 entreprises, au rang 2, 3 et 4 des entreprises qui paient le plus d'impôts, toutes se trouvent à la route de la Ronde-Fin ! Et dans ces rangs-là, la raffinerie se trouve au 3^{ème} rang !

Suspension de séance 10 minutes

Reprise de la séance.

M. M. Clottu (CC) : Au niveau des subventions, la table de l'Etat que j'ai sous les yeux, pour Cornaux est la suivante :

➤ Inférieur à CHF 50'000.00	- 32 %
➤ CHF 50-100'000.00	- 35 %
➤ CHF 100-250'000.00	- 37 %
➤ CHF 250-500'000.00	- 38 %
➤ CHF 500-800'000.00	- 39 %
➤ Supérieur à CHF 800'000.00	- 40 %

Montants inofficiels puisque l'Etat attend que les chiffres soient validés. Cette table a été transmise par le Service des ponts et chaussées.

M. S. Staub (PS) : Est-ce que le Conseil communal va prendre contact avec la Confédération ?

M. M. Clottu (CC) : On va prendre contact avec la Confédération, pas de problème, mais je ne peux pas donner de garantie. Nous avons fait la démarche similaire auprès de la raffinerie, mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'ai en mémoire que : Lorsque nous avons dû refaire la route du Roc, respectivement la partie qui s'était écroulée, nous n'avons obtenu aucune compensation du Canton. J'aimerais juste comprendre la différence entre cette réfection de route que l'on nous propose et celle de la route du Roc. Juste encore une précision, l'amortissement pour la route du Roc était de 10 %, alors que celle de la Ronde-Fin est de 2 %, j'aimerais comprendre.

M. M. Clottu (CC) : Il s'agit certainement du type de desserte qui n'est pas le même. Les rues du village ne sont pas subventionnées, je vais faire des recherches.

M. L. Krebs (PLR) : Après avoir entendu les arguments de chacun, les membres du PLR vont accepter les deux crédits. Il est vrai que cela représente un grand montant qui va baisser grâce aux subventions que nous allons obtenir pour l'assainissement de la route et la réfection du ponceau. En plus, il est vrai que nous avons de nombreuses routes à refaire et nous aurons certainement d'autres demandes de crédit, mais c'est une route communale et à nous d'entretenir celle-ci et d'assumer la vision de l'époque par l'arrivée de la raffinerie. Certains disent, finalement à eux d'entretenir, mais elle n'est pas la seule à l'emprunter Frigemo, le centre d'entretien, l'OFROU et même la déchetterie...et n'oublions pas que cette entreprise est une bonne contribuable, voilà pourquoi nous allons accepter ces demandes de crédit.

M. A. Messerli (CF) : La CF a eu l'occasion d'étudier les rapports du CC et l'étude concernant l'assainissement de la route de la Ronde-Fin. Le 7 août 2018, le conseiller communal, en charge du dossier, s'est mis à disposition de notre commission afin de répondre aux questions ou clarifier les points qui restaient sans réponse. L'engagement financier concernant l'investissement de CHF 1'100'000.- pour la réfection du tronçon qui est endommagé correspond à une nécessité. Ceci d'autant plus que l'étude technique nous montre clairement tous les défauts survenus après une durée d'utilisation de plus de 50 ans. Toutefois, les membres de la CF s'interrogent sur la participation cantonale éventuellement fédérale qui pourrait intervenir pour ce type d'ouvrage. En effet, ce tronçon de route communale, à caractère industriel, est essentiellement utilisé par les poids lourds de 40 to qui desservent plusieurs cantons. Malheureusement à ce jour, mise à part la subvention cantonale ordinaire, nous ignorons si d'autres aides interviendront.

Si les exigences et urgences en matière de sécurité n'étaient pas aussi prégnantes, il vaudrait la peine de mettre le dossier en attente, afin de se donner les moyens d'intervenir auprès des instances cantonales et fédérales pour obtenir la reconnaissance de ce tronçon comme étant stratégique en matière d'approvisionnements pour la Suisse. La CF vous propose de soutenir l'arrêté relatif à ce crédit d'investissement. Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : *Pour la commission SI/TP la réfection de la route de la raffinerie a effectivement fait l'objet de nombreuses interrogations quant à son besoin de remise en état, ainsi que vis à vis de la responsabilité et du devoir de la commune d'assumer cette réfection.*

En l'état il s'agit d'une route communale qui, si elle est effectivement le principal accès routier à la raffinerie, dessert également d'autres acteurs économiques, ainsi que sur un court tronçon la déchetterie intercommunale.

Il paraît également évident de profiter des travaux sur la route pour réaliser l'aménagement du ponceau du canal du Bois-Rond. Ouvrage qui s'inscrit dans la réalisation futur et nécessaire du PGEE communal.

Suite aux délibérations plusieurs éléments ont finalement incité la commission SI/TP à accepter cette double demande de crédit. Soit les points suivants :

- La nécessité justifiée de réfection de ce tronçon.*
- La participation à hauteur d'environ 40% du canton, participation qui pourrait être supprimée à futur.*
- La position de la CF, présente également à notre séance, qui confirme la capacité communale d'assumer ce crédit.*

- Le coût estimé d'env. 80'000.- pour la réalisation d'un « taconnage » provisoire, qui ne ferait que reporter la réfection complète.
- La situation actuellement calme du secteur génie civile, qui ne peut qu'inciter les entreprises à appliquer des prix compétitifs.
- Et finalement d'utiliser le rapport établi par le bureau d'ingénieur civil, évitant ainsi que le montant investi pour cette étude ne soit perdu et finisse dans un tiroir.

Ce dossier nous démontre que la commune peut se trouver en délicatesse face à des obligations qui ne semblent pas forcément lui incomber. On ne peut par conséquent qu'inciter le conseil communal à faire preuve de fermeté et de vigilance lors d'implantations futures, implantations qui, si elles semblent embelliques au début, ne font qu'amener des charges supplémentaires conséquentes avec le temps. Versus le Marais aux Chevaux !

Finalement nous souhaitons une intervention du conseil communal auprès des entreprises bénéficiaires de cette réalisation, afin de prouver notre volonté de maintenir cet accès en conformité et d'en retirer, en contrepartie, une participation substantielle de leur part.

Il est aussi envisageable de déposer une motion communale, incitant le CC à revoir l'attribution et sa responsabilité vis à vis de cette route.

Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : le groupe socialiste désirerait une deuxième interruption de séance de 5 minutes.

M. M. Clottu (CC) : Si vous permettez, une information concernant le fonds des routes communales.

Art. 35c[21] Le fonds des routes communales peut être mis à contribution pour les voies communales ouvertes à la circulation publique générale et répondant aux critères suivants:

- a) les routes en zone d'urbanisation parcourues par un trafic de transit intercommunal important et permanent;
- b) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un trafic de transit d'une certaine importance entre les agglomérations ou parcourues par un service de transports publics;
- c) les routes en dehors des zones d'urbanisation utilisées par un fort trafic saisonnier de véhicules étrangers à la région pour se rendre dans des lieux touristiques très fréquentés.

Art. 35d[22] Le fonds des routes communales peut également être mis à contribution pour:

- a) le renouvellement des revêtements des routes et chemins communaux ou privés faisant partie d'un parcours de cyclotourisme aménagé par l'Etat, ainsi que pour les frais de déneigement des routes touristiques très fréquentées et ouvertes au trafic tout l'hiver;
- b) l'aménagement de places de parc à buts touristiques ou sportifs, hors localités, ainsi que de places d'arrêts pour les transports publics en bordure des routes cantonales et communales.

Art. 35e[23] 1Les travaux à l'intérieur des localités concernant les passages, places, terrains communaux, les routes collectrices et de desserte ne peuvent pas bénéficier de subventions.

L'art. 35 de la loi actuelle :

Peuvent bénéficier de subventions dans la limite des fonds disponibles et accordés par le Conseil d'Etat, qui se réserve la possibilité d'attribuer des taux plus élevés, pour tenir compte de cas spécifiques et de circonstances particulières.

Les bases de calcul sont établies par le Service des ponts et chaussées SPCH et approuvées par le chef du département.

Voilà la législation actuellement en vigueur en se souvenant, toutefois, que si la future loi passe en 2020, il n'y aura plus de subventions, nous toucherons une somme forfaitaire chaque année qui est actuellement chiffrée à env. CHF 14'000.00. Je vous laisse imaginer ce que nous allons faire avec une telle somme pour l'entretien des routes...

2^{ème} suspension de séance de 5 minutes

Reprise de la séance.

M. Y. Rollier (PS) : Il est bien entendu que l'état d'urgence de cet assainissement fait foi. Nous souhaitons vivement que notre demande soit prise en compte pour une approche de la part du chef de dicastère envers la Confédération pour une reconnaissance de ce tronçon de route comme un axe stratégique pour l'approvisionnement de ce pays en carburant. Je laisse la liberté de vote à nos membres.

M. M. Clottu (CC) : Je vous assure que je ferai le nécessaire selon votre demande.

Mme M. Perrenoud (PS) : Le fait de prendre la décision ce soir ou bien dans 3 mois, qu'est-ce qui change ? Vous auriez le temps de nous donner de plus amples renseignements, ce serait un atout !

M. M. Clottu (CC) : Le niveau de l'urgence c'est la sécurité ! S'il n'y avait pas ce problème, j'aurais mis ce dossier dans vos mains, pour un délai de réflexion beaucoup plus large et fait les travaux en fonction de l'évolution ou l'avancement du dossier. En l'occurrence, c'est suite à la décision du CG sur les comptes, que vous avez pu vous rendre compte que le frein à l'endettement avait été supprimé puisque nous sommes dans une situation favorable ce qui nous permet de faire cette demande. Pour tenir le timing, avant l'hiver, il faut absolument siéger ce soir, car nous devons, déjà la semaine prochaine, nous positionner sur les adjudications des travaux.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (Oui=10/Non=0/Abstention=5).**

Mme S. Staub (PS) : J'aimerais juste intervenir pour que ce soit bien clair, notre position n'est pas contre les entreprises qui se trouvent à Cornaux. Ce que l'on aimerait, c'est que l'on nous aide. Il a été déjà difficile pour Le CAP de sortir un peu d'argent, alors il faut que l'on essaie de se « révolter », pour dire, que nous petite commune nous ne pouvons pas non plus tout assumer.

La parole n'étant pas demandée, la présidente procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à la majorité (Oui=10/Non=1/Abstention=4).**

4.2 CHF 375'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin, rapport à l'appui

La présidente ouvre la discussion :

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste accepte le crédit de CHF 375'000.00 pour la reconstruction du ponceau. Il est bien évident et comme convenu dans le projet que les travaux doivent être coordonnés avec l'assainissement de la route afin d'éviter des frais supplémentaires. Merci de votre attention.

M. A. Askandar (CF) : *La commission financière a eu l'occasion d'étudier les rapports du CC et du bureau d'étude VBI. Le 7 août 2018, le Conseiller communal en charge du dossier s'est mis à disposition de notre commission afin de répondre aux questions ou clarifier les points qui restaient obscurs.*

L'engagement financier concernant l'investissement de CHF 375'000.- pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin est justifié. Ceci d'autant plus que l'étude technique nous montre la pertinence de l'assainissement de l'écoulement des eaux dans ce secteur.

D'autre part, lors de la mise en conformité de l'ensemble des ouvrages concernés, la Confédération et le Canton de Neuchâtel participeront aux coûts de cette réfection par une subvention de 70%, ceci dans le cadre de la protection contre les crues. La CF vous propose de soutenir l'arrêté relatif à ce crédit d'investissement. Merci de votre attention.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. Lettre et pétitions

Néant.

6. Motions et propositions

Néant.

7. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Quelques communications dans divers domaines :

Structure d'accueil Rayon de Soleil :

Pour cette rentrée, suite au nombre conséquent d'inscriptions reçues ce printemps, nous avons dû étudier une solution pour admettre ces enfants dans notre structure. Grâce à l'excellente collaboration avec le service de l'accueil extra-familial nous avons ouvert 10 places supplémentaires le midi. En résumé, la structure d'accueil accueille donc, depuis ce jour, 30 enfants à la journée de 11h30 à 18h00 – 10 enfants supplémentaires dans la période de midi. En ce qui concerne notre structure d'Enges, nous accueillons 10 enfants presque tous les jours à part le mercredi. Nous vous informons que nous sommes au max. de nos capacités puisque nous utilisons aussi le local de « Boule de gomme » qui n'est ouvert que le matin. Cela veut dire, que pour l'année prochaine, nous devrons certainement mettre des enfants sur liste d'attente.

Appartements avec encadrement :

En début d'année, la commune a reçu une estimation de la plus-value qui serait prélevée en cas de dézonage. Information importante dans le cadre de la recherche d'un futur partenariat de développement. Des contacts ont eu lieu et des projets ont été présentés. Mais ce dossier est semé d'embûches, une séance au mois de juin l'a ralenti, en effet, le SAT a édité une carte sur les lieux potentiellement favorables à l'implantation pour chaque commune neuchâteloise. De plus, il est demandé que toutes les régions se mettent autour de la table pour se répartir le nombre d'appartements, mais un minimum est demandé par village selon certains critères. A savoir, que le nombre d'appartements attendus ne correspond pas dans certaines communes. La région de l'E2L se retrouve à fin août et ensuite le Département de l'aménagement du territoire devra valider cette répartition par un arrêté au mois de novembre.

Marais aux Chevaux :

La dernière opposition a été levée, malheureusement un recours a été déposé et doit nous être encore confirmé.

Les Nagrets :

La commission étudie toujours le projet. Leurs premières remarques ont été intégrées dans le rapport justificatif qui a été validé par le Canton. Les prochaines séances agendées permettront d'étudier plus en détail le projet.

PQ Clos St-Pierre :

Le plan de quartier a été validé par votre autorité le 09.01.2017 et mis à l'enquête du 20.01 au 20.02.2017. Afin que celui-ci entre en force, la commune et le promoteur doivent encore régler des problèmes d'aménagement. Pour rappel, le plan d'alignement sanctionné en 2014 prévoit un chemin piétonnier public depuis l'Esplanade jusqu'à la rue Clos St-Pierre.

Plan d'aménagement local PAL :

Une séance a eu lieu au Château à fin juin afin d'expliquer à toutes les communes ce que le Canton attend de ces dernières. Le travail sera conséquent et une commission ad hoc devra être mise sur pied et nommée cette année encore. Une discussion est en cours afin de mettre en place la méthode de travail qui convient.

M. Clottu (CC) : Le CC vous remercie d'avoir accepté les deux crédits qui viennent d'être traités. Pour la suite, le CC propose la création d'une commission ad hoc composée de :

- 2 membres de la CF
- 2 membres des SI/TP
- 1 représentation du CC
- L'administrateur

pour ce faire, nous attendons des propositions des deux présidents et je vous informe que vendredi prochain, en fin d'après-midi 15h30-16h00 ou lundi nous devrions procéder à l'ouverture des offres concernant le ponceau. Pour gagner du temps, vous serait-il possible de désigner des membres déjà après la séance de ce soir ou faire un courriel à l'administration et à moi-même, rapidement, afin d'obtenir les noms des personnes représentant chaque commission.

M. J.-M. Cantin (CC) : L'étanchéité du couvert du préau est faite et devra faire encore l'objet d'un contrôle de notre part. Changement de toutes les fenêtres du bâtiment Clos St-Pierre 1, je tiens à remercier au nom du CC l'entreprise qui a exécuté ces travaux pour la bonne facture. Coût final de travaux CHF 36'900.00 au lieu des CHF 42'000.00 prévus.

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Divers

Mme C. von Bergen (PLR) : Fête nationale : Est-ce que vous voulez continuer à organiser cette fête qui n'intéresse pratiquement plus personne ? Et, de plus, qui coûte cher à la commune.

Mme I. Weber (CC) : Cela fait quelques années que l'on y songe ! Nous en avons parlé dernièrement au CC. Nous n'avons pas encore d'idées précises, mais c'est sûr qu'il faut faire quelque chose de différent. Nous viendrons prochainement avec des propositions. Il n'est pas interdit de nous faire des propositions.

Mme C. von Bergen (PLR) : Encore une question, nous avons un terrain le long de la Thielle, est-ce une décharge ou une plantation ?

M. L. Krebs (PLR) : Ce terrain est exploité et appartient à la commune.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je crois savoir où se trouve la décharge dont parle Mme von Bergen. Il s'agit d'un terrain en limite communale. Avant il y avait des serres qui faisaient la délimitation. La partie décharge est sur la commune de la Tène.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je propose à Mme von Bergen de passer à l'administration afin d'y voir plus clair et de situer le terrain en question sur un plan.

M. P. Staub (PS) : Où en sont les travaux de réparation des stores de l'école ?

M. J.-M. Cantin (CC) : L'année passée nous étions soumis au frein à l'endettement et nous ne pouvions pas dépenser autant que nous l'aurions souhaité dans la rénovation des bâtiments. Ce dossier sera repris prochainement, les travaux ne seront pas forcément faits cette année encore, mais au printemps prochain nous en discuterons.

Mme D. Barraud (PS) : Qu'en est-il du chauffage du temple ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Ces trois ou quatre derniers mois, je n'ai vu qu'un office célébré à Cornaux. Il y a peut-être des répétitions de chant, mais nous n'en n'avons jamais été informés. L'utilisation du temple est un arrangement passé avec le pasteur. Si des répétitions se poursuivent, j'en suis fort aise, que ce cœur puisse en bénéficier à titre « très bon marché ». Nous allons, d'ici la fin de l'année, aborder le sujet d'un chauffage à distance dans cette salle. Je ne suis pas en charge de ce dossier donc je ne vais pas m'étendre là-dessus. Si ce chauffage venait à se concrétiser les bâtiments communaux seraient reliés bien évidemment. Dans quel délai ? Pour le moment je l'ignore.
Changer quelques radiateurs électriques, par rapport au frein à l'endettement, le CC a jugé que ce dossier n'était pas prioritaire.

Mme D. Barraud (PS) : Si je posais la question, c'est que la Commission des constructions s'est penchée sur ce problème et qu'elle a des projets.

M. J.-M. Cantin (CC) : Une suite il y aura et la meilleure sera choisie pour Cornaux.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h15.

Cornaux, le 20.08.2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,

Helen Houttuin

Cédric Divernois